

APPEL AUX ARTISTES CANADIENS

Pour le Jardin de sculptures de la Maison des artistes visuels francophones inc.

Projet d'art public en sculpture administré par la Fondation de
La Maison des artistes visuels
Les amis des arts visuels du Manitoba inc.

RÉALISATION DE TROIS NOUVELLES ŒUVRES EXTÉRIEURES PAR UN ARTISTE : PRÉ-SÉLECTION DES CANDIDATS

Date limite : 15 septembre 2011
Budget: 90 000\$ tout compris pour l'ensemble des trois œuvres

APERÇU DU PROJET

La Maison des artistes visuels invite les artistes professionnels canadiens à présenter des propositions pour trois nouvelles sculptures qui s'ajouteront au *Jardin de sculptures* dont l'élaboration a commencé en 2009 et qui est une initiative de La Maison des artistes visuels, située à Saint-Boniface, au Manitoba. Le Jardin comprend déjà des œuvres des artistes suivants : Michel de Broin (2009), Marcel Gosselin (2009), Madeleine Vrignon (2010), Joseph (Joe) Fafard (2011).



À noter : l'utilisation du masculin n'a pour but que d'alléger le texte et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

La Maison des artistes visuels : *Le Jardin de sculptures*

RÉSUMÉ DU PROJET et BUTS DE L'ŒUVRE

La Maison des artistes visuels francophones est à la recherche d'un artiste intéressé à créer **soit trois œuvres, soit une œuvre en trois éléments**, pour une intégration permanente dans *Le Jardin de sculptures* de La Maison des artistes visuels située à Saint-Boniface, au Manitoba. L'artiste doit être capable de s'exprimer en français tout au long du processus. **Cette ou ces nouvelles œuvres qui intégreront le *Jardin de sculptures* constitueront le 5^{ème} ajout d'œuvres au jardin depuis le début de son élaboration.**

Il ne s'agit pas encore de proposer une œuvre. Les dossiers de candidature des artistes seront étudiés en fonction de l'excellence artistique, d'une réflexion critique, d'une solide approche artistique, ainsi que d'autres critères, relatifs à la qualification professionnelle, énumérés ci-dessous. Certes l'expérience professionnelle est prise en considération, mais l'expression de la sensibilité de l'artiste par rapport au site et par rapport au contexte précis dans lequel l'œuvre prendra place est tout aussi importante, de même que le désir de créer une œuvre pour et dans le cadre public.

CONTEXTE

Le Jardin de sculptures

Le jardin situé en plein cœur de Saint-Boniface occupe une parcelle de terrain public au cœur du quartier francophone de la ville. Il est entouré de bâtiments publics et est situé le long d'une voie très passagère. Le jardin couvre une superficie d'environ 3200 mètres carrés (0,81 acre), non loin de l'Esplanade Riel, un pont aux formes architecturales soignées reliant le quartier francophone au reste de la ville. Tout près de ce nouveau pont se trouve La Fourche, au confluent des rivières Rouge et Assiniboine et qui accueillera le futur Musée canadien des droits de l'homme.

Une quinzaine d'œuvres permanentes aux dimensions variables composera à terme le jardin, en plus d'un certain nombre d'œuvres temporaires et éphémères et d'un espace de création *in situ*. Plus qu'un simple espace de contemplation, le jardin est destiné, par-dessus tout, à être un lieu de création, de rencontre et de repos, célébrant l'art et ses créateurs.

Le Jardin de sculptures est ouvert à l'année afin de pouvoir tirer profit du riche potentiel des saisons. La Maison des artistes visuels élabore et met en œuvre une programmation visant à éveiller, chez les jeunes et le public en général, la sensibilité à l'art contemporain.

La Maison des artistes visuels

Le Jardin de sculptures est l'initiative de La Maison des artistes visuels, qui administre également un centre d'artistes, une fondation, une galerie d'art contemporain et une galerie d'art communautaire. Située dans un immeuble historique en plein cœur de Saint-Boniface, la Maison des artistes est une association d'artistes visuels francophones ou francophiles, qui veille au développement de la carrière artistique de ses membres et représente leurs intérêts individuels et artistiques par le biais d'activités promotionnelles et professionnelles.

Énoncé de la mission artistique de La Maison des artistes

La Maison des artistes visuels francophones est un centre d'artistes en art contemporain œuvrant avec la communauté manitobaine.

La Maison des artistes soutient la diffusion d'œuvres dans toutes les disciplines par des expositions, des échanges, des ateliers et des résidences d'artistes. Plus précisément, elle permet à de jeunes artistes d'exposer leurs premiers travaux, de même qu'elle constitue un cadre pertinent pour les expositions d'artistes plus confirmés. Elle s'appuie sur un dialogue critique dans l'orientation de sa programmation et de ses projets.

Le Jardin de sculptures est un important projet que La Maison des artistes a entrepris dans le but d'affirmer la place des arts visuels et de la création artistique dans la communauté et au sein de l'environnement urbain. Le début de l'infrastructure paysager du jardin a coïncidé avec une série d'activités marquant le 100^e anniversaire de la constitution de la ville de Saint-Boniface, sur les terres qui entourent l'ancien hôtel de ville, où se situe La Maison des artistes. Saint-Boniface, devenu depuis un district de Winnipeg, sert de témoignage important des cultures autochtone, française, métisse et anglophone.

Vision du Jardin de sculptures

Le *Jardin de sculptures* de La Maison des artistes visuels se veut un lieu où la création, la présentation et la promotion de la sculpture contemporaine reflètent l'excellence artistique. Apportant un souffle nouveau dans la vie du quartier, qu'il revitalise grâce au développement artistique, le *Jardin de sculptures* est aussi un lien entre les communautés francophones du Manitoba et d'ailleurs, à l'échelon du pays.

PLAN D'ORIENTATION ARTISTIQUE

La Maison des artistes s'est dotée d'un plan d'orientation artistique qui décrit dans le détail les orientations et les procédures qui guident la conception et l'élaboration du jardin, dans toutes leurs composantes. Les artistes sont priés de consulter ce plan à l'adresse internet de la Maison des artistes sous l'icône «Jardin de sculptures». www.maisondesartistes.mb.ca

Une fois installée(s), l'œuvre (ou les trois œuvres) ne devront pas gêner le mouvement et devront, de façon générale, satisfaire aux normes de sécurité de la Ville de Winnipeg. Sa forme - ou leur forme - devra ou devront convenir à l'intégration dans le Jardin de sculptures et être constituée de matériaux résistant au vol et au vandalisme, ainsi qu'aux intempéries.

BUDGET

Le présent appel vise la pré-sélection des artistes qui seront invités à fournir une proposition pour le projet visé, projet dont le budget respectif, comprenant toutes les dépenses connexes, notamment les droits d'artiste, la préparation et la restauration du site, la consultation technique et l'approbation d'ingénierie, les déplacements au site, la fabrication, l'assurance, l'installation, les droits de permis, la documentation, les taxes applicables, etc., totalise la somme de 90 000\$

ADMISSIBILITÉ DES ARTISTES

Il s'agit d'un concours national pan-canadien ouvert à tous les artistes professionnels* canadiens capables de communiquer en français. **Une attention particulière sera portée aux artistes de la relève utilisant une approche innovatrice.**

**artiste professionnel : une personne reconnue essentiellement comme artiste; ayant des compétences, une formation ou une expérience dans sa discipline artistique; active et engagée dans la pratique de son art; et ayant déjà participé à des expositions publiques.*

PROCESSUS et CRITÈRES DE SÉLECTION

Les propositions de projets seront étudiées par un comité/jury de sélection composé de personnes qualifiées. Les critères retenus seront les suivants (les critères suivis d'un astérisque sont spécifiques à la seconde étape de sélection) :

- L'excellence artistique des projets en art public déjà réalisés et cités par l'artiste en appui à sa candidature
- La capacité de l'artiste à laisser sa marque dans l'espace public par des œuvres novatrices et fortes tant sur le plan du contenu que de la forme
- La pertinence de l'approche avancée par l'artiste en réponse aux contraintes et aux enjeux posés par le site et la compréhension de l'espace, de l'échelle et des usages, de même que sa compréhension de la symbolique dans laquelle l'œuvre veut s'inscrire *
- Le respect des diverses conditions du concours
- La faisabilité du concept proposé par l'artiste *
- Les expériences antérieures de collaboration de l'artiste avec des architectes, des équipes de projet et des pouvoirs publics
- La qualité d'exécution des projets antérieurs et l'aptitude démontrée par l'artiste à se conformer aux échéanciers et aux cadres budgétaires fixés
- La disponibilité pour amorcer le travail de conception et de réalisation dans les délais exigés par le concours et à procéder à l'installation finale dans les délais aussi fixés par le concours

○ Excellence artistique

Le premier critère auquel répondra chaque œuvre est celui du mérite artistique. La conception et l'exécution des œuvres devront répondre aux critères de qualité les plus élevés. Au moment de la sélection de son dossier, l'artiste devra démontrer

l'excellence artistique des projets déjà réalisés par lui et qui s'apparentent, par l'ampleur et la nature, à celui du Jardin. Il devra aussi démontrer sa capacité à laisser sa marque dans l'espace public par des œuvres novatrices et fortes tant sur le plan du contenu que de la forme.

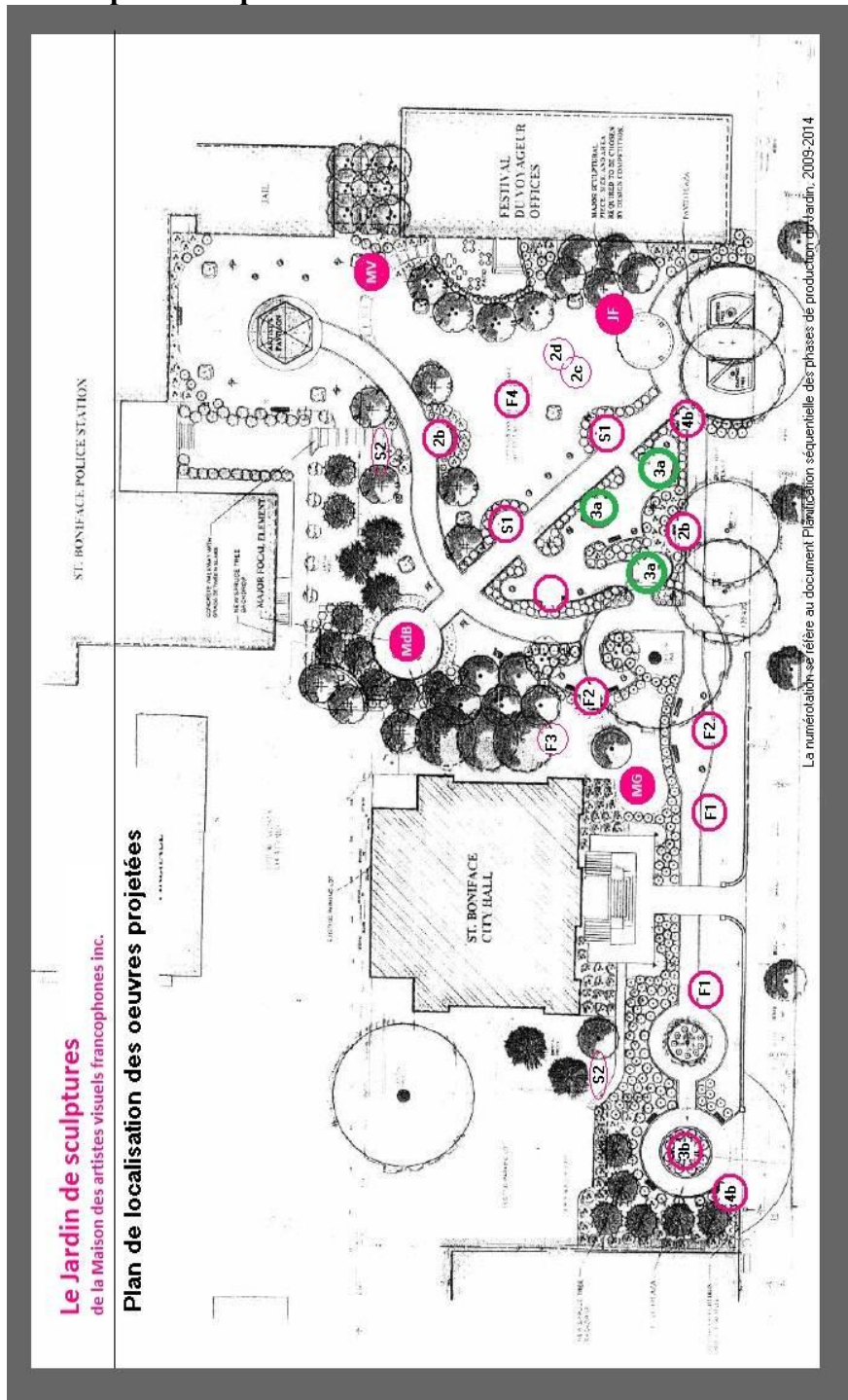
○ **L'inscription dans «l'âme de la communauté, sous toutes ses formes»**

Par ailleurs, même si aucune thématique n'est imposée, les œuvres devront entretenir un lien unique avec ce lieu, sa localisation, sa morphologie et ses usages, de même qu'avec son emplacement au cœur de la communauté de Saint-Boniface. Il reviendra aux artistes de définir -- d'une manière qui soit originale et qui ait sa pertinence pour un public local averti -- la façon dont leur œuvre s'inscrira dans le contexte culturel et symbolique particulier dans lequel elle sera lue. Une mise en garde est d'ailleurs servie à l'égard des artistes qui feraient une lecture trop étroite des préoccupations de la communauté ou qui voudraient fixer la communauté dans une image trop passéiste, folklorique ou historique. Également, cette inscription dans le symbolique devra aussi se situer dans le prolongement des thématiques déjà abordées par l'artiste et être compatible avec son travail antérieur.

○ **Réponse aux contraintes du lieu et du projet**

Un critère déterminant pour juger les œuvres soumises sera la qualité de l'insertion de la proposition de l'artiste dans le cadre qui lui a été imposé. Pour être retenue, une œuvre devra convaincre de la pertinence de l'approche avancée par l'artiste en réponse aux contraintes et aux enjeux posés par le site. La proposition devra démontrer une compréhension des symboliques dans lesquelles elle a voulu s'inscrire ainsi qu'une compréhension de l'espace, de l'échelle et des usages auxquels l'œuvre se destine. L'inscription dans le cadre comprend aussi une facilité pour l'artiste à maîtriser, avec les professionnels du design et de la construction qui seront ses collaborateurs, les aspects plus techniques de la réalisation. Les candidatures et les propositions devront aussi faire la preuve de l'aptitude de l'artiste à se conformer aux impératifs de pérennité de l'œuvre et à respecter également les échéanciers et les cadres budgétaires fixés

○ Espace d'implantation



Est illustré ci-dessus aux trois emplacements “3a”, ceinturé de vert sur le plan, l’emplacement soit des trois œuvres ou de l’œuvre en trois éléments qui seront ajoutées au Jardin par l’entremise de son concours. Chacun de ces emplacements se situe dans une alcôve bordant des allées du Jardin de sculptures. Le gabarit moyen des œuvres ou de chacun des éléments se situera entre 30 à 36 pouces de

largeur et de profondeur et 24 à 30 pouces de hauteur (si l'œuvre repose sur un socle quelconque) et 5 à 6 pieds de haut si l'œuvre repose directement sur le sol. La conception de ces trois nouvelles œuvres devra également prendre en considération l'état actuel du jardin, ainsi que, dans la mesure du possible, le fait que d'autres se rajouteront par la suite. Le format retenu suggère que, dans la proposition, les œuvres se découvrent dans un rapport d'intimité et de proximité.

Aucun choix de matériaux n'est prescrit et aucun choix de matériau n'est, par ailleurs, exclu d'office. L'ensemble des éléments qui entreront dans la composition de l'œuvre devra toutefois tenir compte des exigences de pérennité de l'œuvre d'art ainsi que **des budgets de maintenance, réduits au minimum**. La démonstration de cette pérennité incombera à l'artiste.

Les propositions feront aussi l'objet d'un examen par un comité d'experts techniques, qui conseillera le comité de sélection au besoin, sur des aspects liés à la faisabilité financière, la durabilité, l'intégrité structurelle, la sécurité et l'entretien.

L'artiste retenu pour la création d'une ou des œuvres sera tenu de signer un contrat avec la fondation de la Maison des artistes «Les amis des arts visuels du Manitoba inc.»

Veillez noter que la Maison des artistes n'est pas tenue de juger sur les soumissions reçues.

COMITÉ DE SÉLECTION

Il sera composé de :

- Deux professionnels artistiques indépendants
- La direction artistique de la Maison des artistes
- Une experte-conseil
- La direction générale

ÉCHÉANCIER PRÉVU POUR LE PROJET (2011-2012)

15 septembre 2011, 16 h :	Dernier délai pour la réception des demandes
28 septembre 2011 :	Rencontre du Jury, examen des demandes par le comité de sélection et sélection des artistes retenus.
Semaine du 11 au 14 octobre :	Rencontre avec les finalistes choisis et section d'information et visite du site.
15 décembre 2011 :	Réception des maquettes
Semaine du 9 au 13 janvier 2012 :	2 ^{ème} Jury se rencontre (l'artiste est choisi)
Entre le 15 janvier et le 15 février :	Signature du contrat et apport des assurances
Du 15 février au 1 septembre 2012 :	L'artiste crée, réalise et commence à installer son œuvre
15 septembre 2012 :	Dévoilement de l'œuvre

EXIGENCES DE LA DEMANDE

Les artistes qui souhaitent poser leur candidature doivent présenter un dossier complet. **Veillez prendre note que la déclaration d'intérêt (point 2 ci-dessous) doit être rédigée en français.** Veuillez soumettre un exemplaire de chaque document requis, dactylographié ou manuscrit à l'encre noire sur papier blanc, imprimé d'un seul côté d'une feuille de **format-lettre (8½ po X 11 po)** et de qualité permettant la photocopie, tel que précisé ci-dessous. Veuillez **NE PAS agraffer les demandes, ni les relier de quelque manière que ce soit** dans un dossier, classeur ou couverture plastique. Les dossiers de demande doivent comprendre :

1. Un exemplaire du formulaire de demande dûment rempli (avant-dernière page du présent document).
2. Un exemplaire de la déclaration d'intérêt, rédigée en français (**veillez prendre note qu'on ne vous demande pas encore de proposition à ce stade-ci**) et expliquant en détail :
 - pourquoi le contexte du site est intéressant ou important pour l'artiste;
 - les qualifications et l'expérience professionnelle qui montrent que l'artiste est à même de réaliser ce projet, en particulier l'expérience du travail avec des professionnels de la construction et de la conception;
 - l'expérience de l'artiste et son profond désir de créer une œuvre pour et dans le domaine public;
 - la capacité démontrée d'exécuter avec succès un projet de cette ampleur, dans le respect des critères, du budget et des délais fixés.**Veillez à ne pas excéder deux pages.**
3. Une copie de votre curriculum vitae artistique. Veuillez vous en tenir à un CV ne dépassant pas quatre pages.
4. Documents d'appui :
 - un CD-ROM compatible avec ordinateur personnel, sur lequel vous mettrez jusqu'à **15 fichiers image jpeg** (*voir plus bas)et aussi :
 - des critiques ou coupures de presse récentes (*sur papier blanc de format-lettre (8½ po X 11 po)*). **Limite de trois.**
 - des programmes, catalogues et autres publications comprenant des échantillons de vos travaux (*veillez indiquer l'information se rapportant précisément à vos travaux*). **Limite de trois.**

N'ENVOYEZ AUCUN ORIGINAL. LES DIAPOSITIVES NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

* Précisions concernant les documents d'appui numériques :

- De 72 DPI à un maximum de 768 pixels de hauteur;
- Identifiez chaque image de vos initiales suivies du numéro qui correspond à celui de la liste de documentation (par exemple : MA01, MA02, ...MA20).
- Ne soumettez pas de fichier comprimé (WinZip, Stuffit, etc).

- Ne soumettez pas de matériel qui nécessite de télécharger ou d'installer des logiciels, enfichables, extensions ou autres;
 - Pour les fichiers vidéos, soumettez des fichiers pouvant être visionnés à l'aide de RealPlayer ou Quicktime;
 - N'incorporez pas de photos dans des documents tels que Word ou Powerpoint.
6. Liste de documentation – Les documents d'appui visuels doivent être accompagnés d'une liste de documentation portant le nom de l'artiste, la date, le titre de l'œuvre, le médium, les dimensions, l'emplacement. Vous trouverez en dernière page du présent document un tableau pour répertorier les images jpeg.
7. Une enveloppe-réponse affranchie, si vous voulez que nous vous retournions votre matériel. **Veillez vous assurer que l'enveloppe est appropriée pour le matériel, qu'elle est affranchie correctement et qu'il y a suffisamment de matière d'emballage.** Si vous ne souhaitez pas ravoire vos documents, veuillez cocher la case prévue sur le formulaire de demande.

LIVRAISON ET RÉCEPTION DES DEMANDES

La demande doit être accompagnée de tous les documents d'appui. **Les demandes incomplètes ou reçues en retard ne seront pas acceptées, non plus que les demandes envoyées par télécopieur ou voie électronique.** La Maison des artistes décline toute responsabilité en cas de demandes égarées dans le transport. Nous manipulerons le matériel reçu avec tous les soins raisonnables, mais la Maison des artistes n'acceptera aucune responsabilité en cas de perte ou d'endommagement du matériel.

Il incombe au candidat de s'assurer que sa demande parvienne au bureau de la Maison des artistes à la date limite. Tous les candidats recevront un accusé, par la poste ou par courriel, les avisant de la bonne réception de leur demande. Si vous soumettez une demande et que vous ne recevez pas d'avis dans les deux semaines qui suivent, veuillez communiquer avec le bureau de la Maison des artistes au (204) 237-5964 ou par courriel reneaurette@mts.net

DATE LIMITE

Les dossiers de proposition complets doivent parvenir au plus tard Nouvelle date **le 9 septembre 2011 à 16 h** (date limite de réception, et non date du cachet de la poste).

Veillez adresser les dossiers de demandes complets à :

Jury de sélection, Jardin de sculptures
La Maison des artistes visuels francophones inc.
219, boulevard Provencher
Winnipeg (Manitoba) R2H 0G4

La Maison des artistes se réserve le droit de ne retenir aucun dossier, aucune proposition ou aucun finaliste, et de mettre fin à un projet quel qu'il soit ou de l'annoncer de nouveau.

Veillez consulter le site Web : www.maisondesartistes.mb.ca pour vous informer de toute éventuelle mise à jour de l'appel aux artistes.

Pour tout renseignement supplémentaire ou toute question, veuillez communiquer avec :

Mme Renée Saurette, directrice artistique 204-237-5964 ou reneesaurette@mts.net

Projet d'art public :
Projet de La Maison des artistes
FORMULAIRE DE DEMANDE Appel aux artistes

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Courriel _____

Téléphone (jour) _____ Téléphone (soirée) _____

Signature du candidat _____ Date _____

Liste de contrôle des documents inclus dans le dossier de demande, dans l'ordre suivant :

- Formulaire de demande (présente page)
 - Proposition de projet
 - Curriculum vitæ (4 pages maximum)
 - Liste de la documentation d'appui
- et :**
- Documents d'appui de travaux représentatifs (images numériques, etc.)

et : (veuillez cocher une case)

- J'ai inclus une enveloppe-réponse affranchie pour le retour de mon dossier.
- ou*
- Je ne souhaite pas ravoir mon dossier.

Envoyer les soumissions à :

Jury de sélection, Jardin de sculptures
La Maison des artistes visuels francophones
219, boulevard Provencher
Winnipeg (Manitoba) R2H 0G4

*Les dossiers de proposition complets doivent parvenir au plus tard le **XX septembre 2011 à 16 h** (date limite de réception, et non date du cachet de la poste). Les demandes incomplètes, ou reçues en retard, par télécopieur ou par voie électronique ne seront pas acceptées.*

Veuillez nous indiquer comment vous avez appris de l'existence de ce projet :

TABLEAU-LISTE POUR LA DOCUMENTATION D'APPUI

Nom du candidat : _____

Tout document d'appui doit clairement porter le nom du candidat, le titre de l'œuvre et toute instruction spéciale.

N'ENVOYEZ PAS D'ŒUVRE ORIGINALE.

CD-ROM contenant jusqu'à 15 fichiers image jpeg

N°	Date	Titre	Médium	Dimensions	Description/Détails – dont l'emplacement
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					